

2023-12-21-06 : Décision modificative n°1 au budget annexe zones d'activités économiques

L'an deux mille vingt trois, le vingt et un décembre à 20 heures 30, en application des articles L.5211-2 et L. 5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou, sous la Présidence de Monsieur Etienne Glémot, Président.

Département de Maine-et-Loire

Arrondissement de Segré-en-Anjou-Bleu

Étaient présents :

Valérie AVENEL, Jacques BONHOMMET, Marie-Ange FOUCHEREAU, Pierre-Pascal BIGOT, Jean PAGIS, Guy CHESNEAU, Sébastien DROCHON, Diana LEPRON, Dominique MENARD, Françoise PASSELANDE, Yamina RIOU, Vincent PETIT, Patrice TROISPOILS, Pascal CRUBLEAU, Frédérique LEHON, Juanita FOUCHER, Pascal CHEVROLLIER, Isabelle CHARRAUD, David GEORGET, Etienne GLÉMOT, Vincent VIGNAIS, Marie-Claude HAMARD, Muriel NOIROT, Nooruddine MUHAMMAD, Alain BOURRIER, Christelle BURON, Christian MASSEROT, Véronique LANGLAIS, Marie-Hélène LEOST, Maryline LÉZÉ, Marc-Antoine DRIANCOURT, Estelle BASTARD, Michel POMMOT, Rachel SANTENAC, Michel THÉPAUT, Brigitte OLIGNON, Liliane LANDEAU, Virginie GUICHARD, Emmanuel CHARLES, Jean-Pierre BOISNEAU, Joël ESNAULT, Florence MARTIN, Antoine MICHEL, Christelle LAHAYE, Catherine BELLANGER-LAMARCHE, Annick HODÉE, Jean-Marie JOURDAN, Michel BOURCIER, Jean-Pierre BRU, Mireille POILANE

Secrétaire de séance : Arnaud FREULON

Membres en exercice :50
Membres présents :50
Pouvoirs :0
Quorum :26
Votants :50
Votes pour :50
Votes contre :0
Abstention :0
Date de convocation : 15/12/2023
Date d'affichage:

Accusé de réception en préfecture
049-200071868-20231221-2023-12-21-06-BF
Date de réception préfecture : 22/12/2023

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

SUR proposition du Président ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget annexe zones d'activités économiques

VU les statuts de la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n°2023-03-30-22 du 30 mars 2023 approuvant le budget primitif du budget annexe zones d'activités économiques pour l'exercice 2023 ;

VU l'axe 4 du projet de territoire dit « renouveler la gouvernance du territoire et poursuivre l'ouverture aux acteurs du territoire » ;

VU l'engagement de la labellisation Lucie 26000 « mettre en place une gouvernance responsable » ;

BUDGET ZAE								
Dépenses				Investissement		Recettes		
Nature	Total budget 2023	DM1 2023	TOTAL BUDGET 2023	Nature	Total budget 2023	DM1 2023	TOTAL BUDGET 2023	
10 DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES			0,00	024 PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS				
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES			0,00	10 DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES				
18 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES			0,00	13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES				
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			0,00	16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES ATELIERS RELAIS	1 223 631,42	444 735,00	1 668 366,42	
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES			0,00	20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES			0,00	204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES				
23 IMMOBILISATIONS EN COURS			0,00	23 IMMOBILISATIONS EN COURS				
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			0,00	45 OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS				
4581 Operations d'investissement sous mandat			0,00					
SOUS-TOTAL	0,00	0,00	0,00	SOUS-TOTAL	1 223 631,42	444 735,00	1 668 366,42	
001 RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	1 318 401,42		1 318 401,42	001 RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE				
Mouvement d'ordre								
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 325 369,00	444 735,00	1 770 104,00	021 VIREMENT A LA SECTION FONCTIONNEMENT				
041 OPERATIONS PATRIMONIALES			0,00	040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 420 139,00		1 420 139,00	
Total Dépenses	2 643 770,42	444 735,00	3 088 505,42	Total Recettes	2 643 770,42	444 735,00	3 088 505,42	
Fonctionnement								
Dépenses				Recettes				
Nature	Total budget 2023	DM1 2023	TOTAL BUDGET 2023	Nature	Total budget 2023	DM1 2023	TOTAL BUDGET 2023	
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	492 505,00	74 976,00	567 481,00	013 ATTENUATIONS DE CHARGES				
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES			0,00	70 PRODUITS DE SERVICES DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	564 151,07	-369 759,00	194 392,07	
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS			0,00	74 IMPOTS ET TAXES				
05 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	5,00		5,00	74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS				
05 CHARGES FINANCIERES			0,00	75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	5,00		5,00	
07 CHARGES EXCEPTIONNELLES			0,00	76 PRODUITS FINANCIERS				
08 DAP - POUR DEPRECIATION DES ACTIFS CIRCULANTS			0,00	77 PRODUITS EXCEPTIONNELS				
SOUS-TOTAL	492 505,00	74 976,00	567 481,00	SOUS-TOTAL	564 156,07	-369 759,00	194 392,07	
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE								
Mouvement d'ordre								
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT			0,00	042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 325 369,00	444 735,00	1 770 104,00	
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 420 139,00		1 420 139,00	043 OPERATION D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION FONC				
043 OPERATION D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION FONC			0,00					
Total Dépenses	1 912 644,00	74 976,00	1 987 620,00	Total Recettes	1 912 644,00	74 976,00	1 987 620,00	

CONSIDERANT qu'il convient de procéder à des ajustements de crédits sur le budget annexe zones d'activités économiques ;

ENTENDU l'exposé de Madame LÉZÉ, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, décide :

- D'approuver la décision modificative n°1 au budget annexe zones d'activités économiques telle qu'exposée ci-dessus ;

Accusé de réception en préfecture
049-200071868-20231221-2023-12-21-06-BF
Date de réception préfecture : 22/12/2023

2 / 3

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes dans les deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au Représentant de l'État dans le Département..

- **D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document utile à l'application de la présente délibération.**

Pour extrait conforme au registre

Fait et délibéré en séance
le 21 décembre 2023
au Lion d'Angers,

Arnaud Freulon

Secrétaire de Séance

Etienne Glémot

Président



Accusé de réception en préfecture
049-200071868-20231221-2023-12-1306-BF
Date de réception préfecture: 22/12/2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes dans les deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au Représentant de l'État dans le Département..